



1, rue des Arquebusiers  
67000 Strasbourg Cedex

## RETRAVAILLER DANS L'EST

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **RETRAVAILLER DANS L'EST**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 9 rue Jacob Mayer 67000 STRASBOURG

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association RETRAVAILLER DANS L'EST,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RETRAVAILLER DANS L'EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, qui n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 7 juin 2024

DocuSigned by:  
 Laurence FOURNIER  
E3148DA79D844BC...

Laurence Fournier

Associée

# Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	15 152,26	15 152,26		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	1 317 043,90	390 467,13	926 576,77	955 888,65
Installations techniques,mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	329 981,19	133 273,83	196 707,36	167 878,67	
Immobilisations corporelles en cours	12 360,00		12 360,00		
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	19 202,10		19 202,10	19 202,10	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 693 739,45</b>	<b>538 893,22</b>	<b>1 154 846,23</b>	<b>1 142 969,42</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	960 000,66		960 000,66	729 910,26
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	60 899,71		60 899,71	38 817,05	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 235,21		1 235,21	1 235,21	
<b>DISPONIBILITES</b>	534 738,04		534 738,04	633 539,74	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	27 263,05		27 263,05	18 190,43
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 584 136,67</b>		<b>1 584 136,67</b>	<b>1 421 692,69</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>3 277 876,12</b>	<b>538 893,22</b>	<b>2 738 982,90</b>	<b>2 564 662,11</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			19 202,10	19 202,10	
(3) dont à plus d'un an					



# Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	140,00	160,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 808 817,48	2 317 035,63
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	49 488,00	53 565,42
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	31 617,93	51 590,62	
Utilisations des fonds dédiés	49 991,00	122 430,00	
Autres produits	37 850,86	57 860,09	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 977 905,27</b>	<b>2 602 641,76</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	735 356,85	663 617,70
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	93 913,14	84 069,19
	Salaires et traitements	1 407 218,73	1 197 890,38
	Charges sociales	418 189,31	387 960,61
	Dotation aux amortissements et dépréciations	107 760,22	100 342,44
	Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés	12 000,00	49 991,00	
Autres charges	2,94	10,39	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 774 441,19</b>	<b>2 483 881,71</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>203 464,08</b>	<b>118 760,05</b>	

# Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>203 464,08</b>	<b>118 760,05</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 652,78	1 342,22
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>2 652,78</b>	<b>1 342,22</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 618,36	15 841,30
	<b>Total des charges financières</b>	<b>14 618,36</b>	<b>15 841,30</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(11 965,58)</b>	<b>(14 499,08)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>191 498,50</b>	<b>104 260,97</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 828,00	28,00 13 092,08 17 964,18
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>3 828,00</b>	<b>31 084,26</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(3 828,00)</b>	<b>(31 084,26)</b>
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		1,00	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 980 558,05</b>	<b>2 603 983,98</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 792 888,55</b>	<b>2 530 807,27</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>187 669,50</b>	<b>73 176,71</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		914,92	1 122,11
<b>TOTAL</b>		<b>914,92</b>	<b>1 122,11</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		914,92	1 122,11
<b>TOTAL</b>		<b>914,92</b>	<b>1 122,11</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France et tiennent compte des dispositions du nouveau Règlement applicable depuis le 01/01/2020 adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06.

Le bilan de l'exercice présente un total de : **2 738 983** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 980 558** euros et un total **charges** de **2 792 889** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **187 670** euros.

**L'exercice considéré a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.**

\*\*\*\*\*

*L'Association RETRAVAILLER ALSACE est une Association régie par les dispositions du Droit local des Associations des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en particulier par les articles 21 et suivants du Code Civil Local.*

*Conformément à ses statuts, l'Association a pour objet, la recherche, l'étude et l'organisation d'actions visant à favoriser l'orientation, la préformation, la formation et l'accompagnement vers l'emploi de tout public, notamment des femmes, ainsi que toutes actions de nature à favoriser l'insertion, la promotion personnelle, professionnelle et sociale.*

\*\*\*\*\*

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

# Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition.

## **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie d'usage :

- locaux administratifs	:	30 ans
- locaux administratifs aménagements	:	10 ans
- agencement, aménagement et install.	:	5-10 ans
- matériel de bureau et informatique	:	4 ans
- mobilier de bureau	:	10 ans

La méthode de comptabilisation retenue pour les frais d'acquisitions sur les surfaces immobilières du 9 rue Jacob Mayer à 67200 Strasbourg est celle de l'imputation en charges directes dès l'année de l'acquisition.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

## **Changement de méthode**

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

## **Indemnité de fin de carrière**

La provision pour indemnités de fin de carrière a été ajustée au 31/12/2023 par provision complémentaire de 3 827,98 €.

Le montant de l'engagement global au 31/12/2023 est calculé sur la base des droits acquis pour un montant total de 70 154 €.

# Règles et Méthodes Comptables

En prenant en compte :

- \* un taux de départ annuel de 0,50 %
- \* un âge moyen de départ à la retraite fixé à 67 ans
- \* un âge moyen du personnel de 38 ans
- \* une probabilité d'être encore présent à l'âge de la retraite de 86,44 %,
- \* une probabilité pour que le personnel soit encore en vie à l'âge de la retraite de 86,78 %
- \* une probabilité pour l'association de verser les droits acquis de 75,01 %

==> l'engagement final résultant de la prise en compte de ces paramètres s'élève à 76 906 €.

## **Fonds dédiés**

Les engagements restant à réaliser sur les programmes des subventions et financements accordées en 2023 s'élèvent à 12 000 €. Les ressources non utilisées des exercices antérieurs ont été rattachées aux produits de l'exercice pour 49 991 €.

## **Opérations en commun**

Depuis le 25 mai 2010, une convention de groupement solidaire est mise en oeuvre entre l'AGEFIPH et l'association Retravailler Alsace pour la réalisation de l'action : "Action de Formation de Courte Durée" dont l'Association Retravailler Alsace est chef de file et mandataire.

Convention AFCD : en-cours au passif du bilan : 170 424,89 € au 31/12/2023

Les mouvements financiers relatifs à cette opération sont traités sur un compte bancaire spécial et dont le solde au 31/12/2023 correspond à l'encours de réalisation de l'opération.

## **Contributions en nature**

Les contributions en nature dont notamment le bénévolat des membres du conseil d'administration ont été valorisées au taux horaire du SMIC 2023 pour un total de 914,92 € (soit 76h x 11,52 € x 1,045).

## **Faits postérieurs à la clôture**

Néant

# Règles et Méthodes Comptables

## **Autres informations**

L'association Retravailler Alsace exerce ses différentes activités sur plusieurs sites :

- \* Local à Haguenau : au 2 rue Chompre
- \* Local à Molsheim : au 16b rue Gaston Romazzotti
- \* Local à Saverne : au 41 rue Saint Nicolas
- \* Local à Colmar : au 20 rue d'Agen
- \* Local à Sélestat : 1 allée Pierre et Marie Curie
- \* Local à Strasbourg : 9 rue Jacob Mayer ainsi que deux locaux au 104 rue de Hochfelden

# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	15 152,26					15 152,26
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>15 152,26</b>					<b>15 152,26</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre	860 000,00					860 000,00
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	426 363,03		32 842,57		2 161,70	457 043,90
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	88 503,27		7 742,40		1 300,33	94 945,34
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	200 396,50		75 161,39		40 522,04	235 035,85
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			13 224,72		864,72	12 360,00
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 575 262,80</b>		<b>128 971,08</b>		<b>44 848,79</b>	<b>1 659 385,09</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	19 202,10					19 202,10
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>19 202,10</b>					<b>19 202,10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 609 617,16</b>		<b>128 971,08</b>		<b>44 848,79</b>	<b>1 693 739,45</b>

## Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	15 152,26			15 152,26
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>15 152,26</b>			<b>15 152,26</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre	169 803,22	33 186,67		202 989,89
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	160 671,16	26 806,08		187 477,24
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	21 731,63	8 851,91	716,00	29 867,54
	M matériel de transport				
	M matériel de bureau, mobilier	99 289,47	38 915,56	34 798,74	103 406,29
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>451 495,48</b>	<b>107 760,22</b>	<b>35 514,74</b>	<b>523 740,96</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>466 647,74</b>	<b>107 760,22</b>	<b>35 514,74</b>	<b>538 893,22</b>

## Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	576 784,17	73 176,71			649 960,88
Fonds propres avec droit de reprise	12 000,00			6 000,00	6 000,00
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	73 176,71	(73 176,71)	187 669,50		187 669,50
<b>Situation nette</b>	<b>661 960,88</b>		<b>187 669,50</b>	<b>6 000,00</b>	<b>843 630,38</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>661 960,88</b>		<b>187 669,50</b>	<b>6 000,00</b>	<b>843 630,38</b>

## Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Subventions	49 991,00	12 000,00	49 991,00			12 000,00	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>49 991,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>49 991,00</b>			<b>12 000,00</b>	

# Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	73 078,00	3 828,00		76 906,00
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>73 078,00</b>	<b>3 828,00</b>		<b>76 906,00</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>73 078,00</b>	<b>3 828,00</b>		<b>76 906,00</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 828,00		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	19 202,10	19 202,10	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	960 000,66	960 000,66	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 961,71	12 961,71	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	34 999,00	34 999,00	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	6,37	6,37	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	12 932,63	12 932,63	
Charges constatées d'avance	27 263,05	27 263,05		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1 067 365,52</b>	<b>1 067 365,52</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	897 316,40	110 836,28	272 496,62	513 983,50
	Emprunts et dettes financières divers	17 387,68	9 490,43	7 897,25	
	Fournisseurs et comptes rattachés	164 673,49	164 673,49		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	218 723,46	218 723,46		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 589,66	117 589,66		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	109 513,96	109 513,96		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 749,00	6 749,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	170 424,99	170 424,99		
	Autres dettes	104 067,88	104 067,88		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1 806 446,52</b>	<b>1 012 069,15</b>	<b>280 393,87</b>	<b>513 983,50</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		110 613,34			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b> Loyer copieur + avances charges + réparation véhicule + maintenance informatique+assurance+abt+cotisation +frais déplacement + frais postaux		27 263,05	27 263,05
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			27 263,05

--

# Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			

--

# Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat Bénévolat (76 heures)	914,92	1 122,11
	914,92	1 122,11
<b>Total</b>	<b>914,92</b>	<b>1 122,11</b>

Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Bénévolat (76 heures)	914,92	1 122,11
	914,92	1 122,11
<b>Total</b>	<b>914,92</b>	<b>1 122,11</b>

# Rémunérations des Dirigeants

31/12/2023

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

# Effectif moyen

	31/12/2023	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		5,00	
Professions intermédiaires			
Employés		33,00	
Ouvriers			
<b>TOTAL</b>		<b>38,00</b>	

--

## Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2023
<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>3 828,00</b>
<b>Dotations excep. aux amortissements et aux provisions</b> <i>DOT.PROV.RISQ.&amp; CHARG.EXC</i>	3 828,00	<b>3 828,00</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(3 828,00)</b>

## Transferts de charges

31/12/2023

ANCT financement permis	2 292,00
Aide contrats aidés	4 100,00
Remboursements prévoyance	3 414,53
Remboursement formation	1 677,20
Avantage en nature véhicule	4 671,33
Remboursements assurance : sinistres	15 462,87
<b>TOTAL</b>	<b>31 617,93</b>



1, rue des Arquebusiers  
67000 STRASBOURG  
France

## RETRAVAILLER DANS L'EST

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## RETRAVAILLER DANS L'EST

Registre des associations du TI de Strasbourg Volume LXXVII n°198  
Siège social : 9 rue Jacob Mayer 67000 STRASBOURG

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

## Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 7 juin 2024

DocuSigned by:  
  
E3148DA79D844BC...

Laurence FOURNIER

Associée